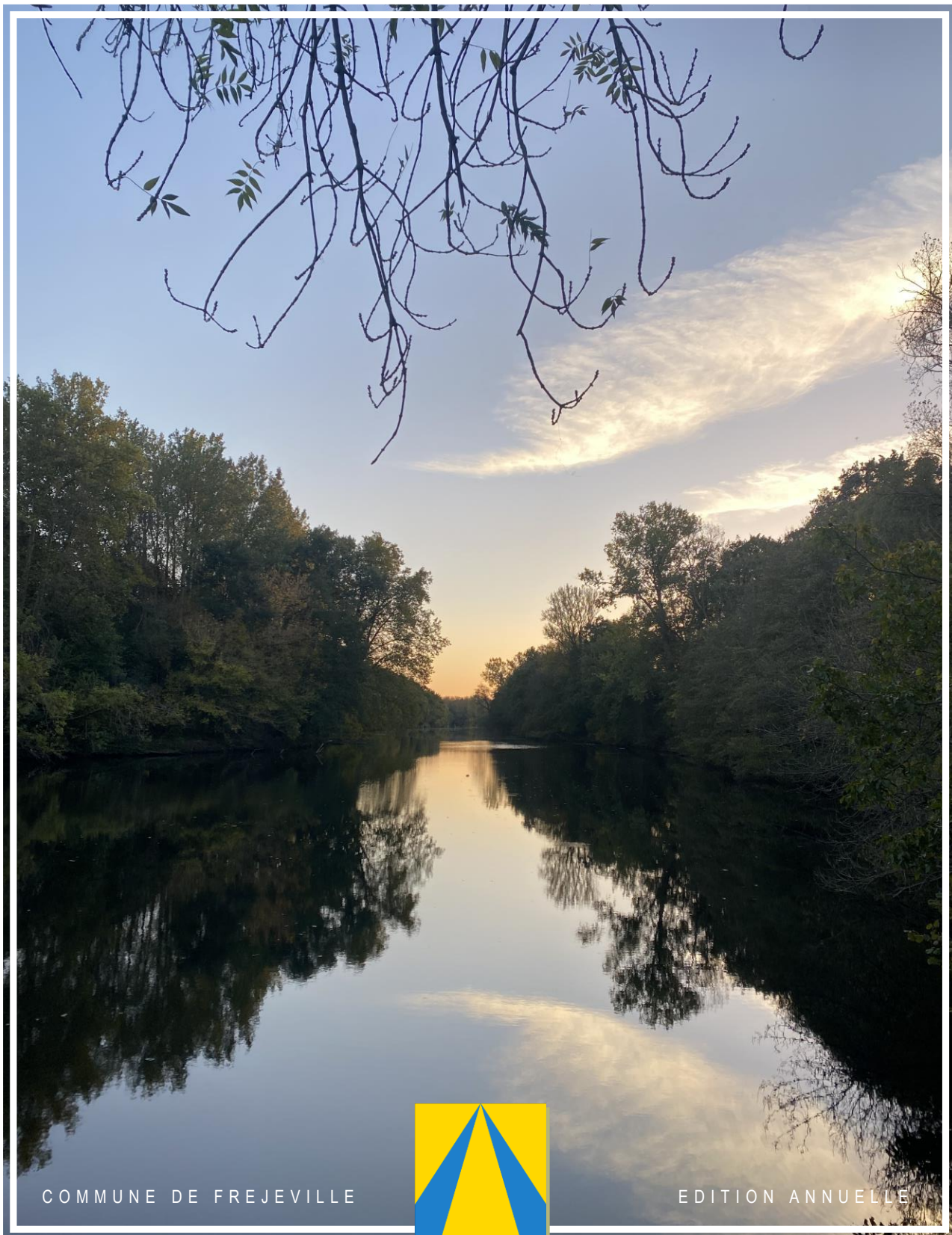


LouVilatge..

#21

Janvier 2023

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES | COMMUNE DE FREJEVILLE



COMMUNE DE FREJEVILLE



EDITION ANNUELLE

Sommaire

Le mot du maire	2
Informations pratiques	3
Informations générales	4
○ Nouvelle adresse mail	4
○ Tarn Renov Occitanie	4
○ Indemnités du Maire et des Adjointes	5
○ Réunion d'information sur l'autoroute Castres - Toulouse	5
○ Bruit de voisinage	6
○ Animaux errants	6
○ Système d'information sur les armes	7
○ Vigilance cambriolage	10
○ Info Enedis / passage hiver	10
○ Emploi du feu – Demandes de dérogation	11
○ Elagage	12
○ Eclairage public	13
○ Pavage panneau du Coustarou	13
○ Consignes de tri	14
Le budget de la commune	15
Zoom sur 2022	17
○ Visite du député Jean TERUIER	17
○ Arbre de naissance	17
○ Damien Papon, champion de France	17
○ Commémoration du 8 mai et du 11 novembre	18
○ Zéro phyto	18
○ Mur du cimetière	18
○ Les travaux de voirie	19
○ Aribus du Pujol	19
○ Dictée élèves	19
○ Travaux école	20
○ Eglise Saint Hilaire	20
En route pour 2023	21
○ Un café	21
Etat civil	22
Le mot des associations	23
○ Association A.D.M.R.	23
○ Mémoire et Patrimoine	24
○ Association Culturelle Hmong	25
○ Association VW Dream 81	25
○ La Crémade FC	26
○ Les amis de la Bibliothèque	27
○ Association Sportive Culturelle	28
○ Protégeons l'environnement et nos paysages ruraux	29
○ Souvenir, reconnaissance et liberté	30
○ Association de Développement Numérique de Cocagne	31
○ Société de chasse	32
○ Association APE du RPI	32
○ Comité des fêtes	33
Ils nous entourent	34



En première page...

Bravo Célia pour ce cliché de Fréjeville en automne !

A retenir...

Le déploiement de la fibre optique sur la commune de Fréjeville doit se terminer cette année 2023.

Toutes les habitations seront donc potentiellement éligibles dès cette année.



village-frejeville.fr



@frejeville



Le mot du Maire

Chères Fréjevilloises, chers Fréjevillois,

En ce début d'année, nous avons pu, pour la première fois depuis presque 3 ans nous rencontrer et échanger ensemble lors de la cérémonie des vœux.

Pour cette année 2023, plusieurs projets guident nos actions. Malheureusement ils sont souvent freinés face à la réalité d'un budget limité mais également face à la crise énergétique que nous traversons tous depuis plusieurs mois maintenant.

Poursuivre nos projets, c'est notre objectif, mais nous devons le faire de façon responsable et réfléchie, en sécurisant ce qui a déjà été engagé et en garantissant une qualité de vie essentielle. Les actions réalisées et en cours vous sont présentées dans ce livret.

Je tiens particulièrement à remercier les associations et les bénévoles qui s'y investissent afin de donner à la commune une dynamique culturelle, sportive et festive.

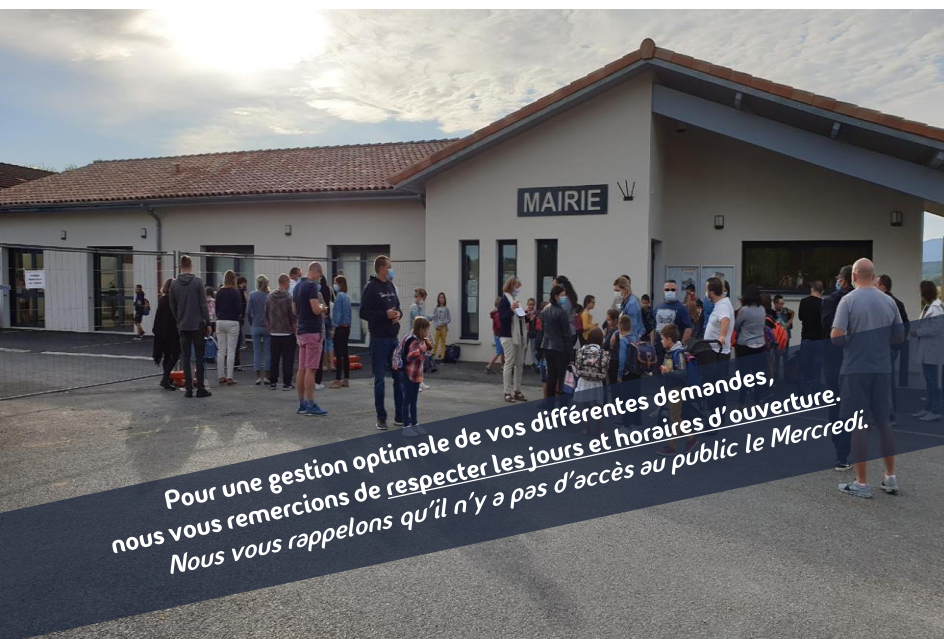
Je remercie les Fréjevilloises et Fréjevillois de répondre toujours présent lors des manifestations et de l'aide qu'ils sont toujours prêts à apporter, sous différentes formes. Merci également aux employés de la commune pour la qualité des services rendus à la population.

Enfin je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des membres du conseil pour leur dévouement et leur implication dans la vie et le développement du village ainsi que leur famille qui les soutiennent.

Les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter une très belle année 2023. Prenez soin de vous et de vos proches.

José Nunes – Maire de Fréjeville

Informations pratiques



Pour une gestion optimale de vos différentes demandes, nous vous remercions de respecter les jours et horaires d'ouverture.
Nous vous rappelons qu'il n'y a pas d'accès au public le Mercredi.

Mairie

1 Rue de la Mairie
81570 FREJEVILLE

☎ 05.63.74.33.58

🖨 05.63.74.33.61

✉ mairie@frejeville.fr

🌐 www.village-frejeville.fr

📘 www.facebook.com/frejeville

Ouverture du secrétariat lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09h30 à 12h30 et de 14h à 16h



Ecole

Mme Pauline PUERTOLAS
(Directrice de l'école de Fréjeville)
☎ 05.63.74.33.38



Paroisse

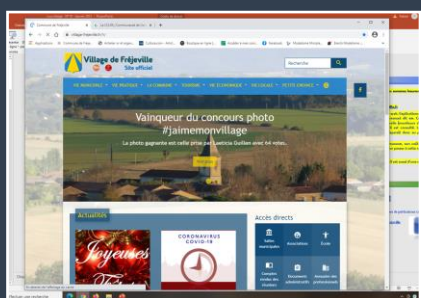
Père Bruno BORIES
☎ 05.63.74.71.63



CCLPA

Communauté de Communes du
Laurécois-Pays d'Agout
Maison du Pays – Le Moulin
81220 SERVIES
☎ 05.63.70.52.67

Restons connectés



www.village-frejeville.fr



Suivez-nous sur Facebook en likant la page
www.facebook.com/frejeville



Informations générales

■ Nouvelle adresse mail de notre Mairie

Pour garantir une meilleure sécurité dans nos échanges de mails (ou courriels), nous avons changé notre fournisseur et notre adresse mail. Veuillez, à partir de ce jour adresser vos mails à cette adresse :



mairie@frejeville.fr

■ Guichet unique Tarn Renov' Occitanie



Tarn Renov' Occitanie : un guichet unique pour un service public de la rénovation énergétique

Vous avez un projet de rénovation énergétique ?

La Région Occitanie et le Département du Tarn ont mis en place un service public Tarn Renov'Occitanie, qui s'adresse à tous les Tarnais et les informe **gratuitement**.

Son rôle : Tarn Renov'Occitanie a pour objectifs d'encourager une rénovation énergétique de qualité, de faciliter le parcours des Tarnais, de leur assurer une meilleure compréhension des dispositifs, de les accompagner dans le choix des aides financières tout en luttant contre les démarchages abusifs, enfin, de développer les partenariats pour mieux informer et sensibiliser les professionnels et les particuliers aux enjeux de la rénovation énergétique

Ce Guichet est une porte d'entrée unique permettant à tous les Tarnais d'être :

- conseillés pour réduire leur consommation d'énergie et améliorer leur confort ; choisir les aides financières,
- orientés vers le parcours d'accompagnement adapté à leur situation : dispositif Régional renov'occitanie (audit -assistance à maîtrise d'ouvrage-prêts) ou de l'ANAH (OPAH-PIG).

Comment faire? La première étape est de contacter les conseillers de Tarn Renov'Occitanie pour bénéficier d'informations actualisées et de conseils personnalisés, techniques, financiers, fiscaux ou juridiques.

Où ? Tarn Renov' Occitanie, du lundi au vendredi, 97 Bd Soult à Albi sur RDV ou par téléphone au 0 805 28 83 92 (appel gratuit), par mail renovoccitanie@tarn.fr ou sur le site internet renovoccitanie.tarn.fr

Informations générales

■ Indemnités du Maire et des Adjoint

Lors d'une conférence salariale du 28 juin 2022, le ministre de la Transformation et de la Fonction publique a annoncé l'augmentation de 3.5% du point d'indice.

Le Maire et ses Adjoint ont renoncé à cette augmentation du point d'indice de 3.5% lors de la séance du conseil municipal du 30 août 2022. Ce renoncement fait également suite à une baisse des indemnités du Maire José Nunes dès son élection en décembre 2021, rejoignant les efforts qu'avaient fait les Adjoint suite aux municipales de 2020.

Ces économies pérennes dans le temps permettront d'être affectées aux investissements et amortir l'augmentation des charges dues à l'inflation.

À noter :

	Taux du point d'indice maximum	Taux du point d'indice retenu
Maire	40,30 %	25,15 %
1 ^{er} Adjoint	10,70 %	6,75 %
2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} Adjoint	10,70 %	5,80 %

■ Réunion d'information sur l'autoroute Castres - Toulouse



Le lundi 07 novembre 2022, s'est tenue à la salle Fabre une réunion d'information du concessionnaire ATOSCA sur le projet d'autoroute A69 suivi d'un débat avec un nombreux public venu y assister.

Depuis quelques mois, le concessionnaire ATOSCA et le Groupement Conception-Construction approfondissent les études de l'autoroute A69. Les élus des communes concernées ont été rencontrés dans le but de travailler ensemble afin que l'autoroute A69 soit la plus respectueuse possible du territoire qu'elle va desservir.

En tant qu'habitants de Fréjeville vous sommes concernés par le projet. Cette réunion d'informations publique a été l'occasion pour les équipes d'ATOSCA de répondre aux questions qui leur ont été posées. Chacun a pu connaître précisément où passe le projet et quels sont les aménagements prévus (rétablissement des voiries, bassins, protections paysagères et phoniques, plantations...) afin d'insérer cette voie rapide dans le territoire.

Projection de la future autoroute au niveau de « La Crémade »



Informations générales

■ Bruits de voisinage



Pour avoir un bon voisin, il faut être un bon voisin.

ATTENTION AU BRUIT

- **prévenir ses voisins** lorsqu'on organise une fête, limiter le volume sonore, ne pas trop prolonger les festivités,
- **travaux bruyants** : pas avant 7 h, pas après 20 h, pas les dimanches et jours fériés
- **bricoler et jardiner au calme** : l'utilisation des appareils à moteur thermique et appareils bruyants ne peut être effectuée que :
 - les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 14 h à 20 h
 - samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 20 h 00
 - dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h
- **Ne pas laisser votre chien aboyer de façon prolongée, ce qui se produit le plus souvent lorsqu'il est laissé seul dans le jardin en votre absence.**
- **Récupérer les déjections de vos animaux sur la voie publique et dans les divers espaces verts publics.**

■ Animaux errants



Vos animaux de compagnie ont sûrement besoin de se dégourdir les pattes !

Toutefois, pour éviter toute nuisance ou désagrément des habitants, nous invitons chaque propriétaire d'animaux à être vigilants afin qu'ils n'errant pas dans l'espace public ou dans des propriétés privées. Il en va du bien-être de chacun d'entre nous et de nos compagnons !

Informations générales

■ Système d'information sur les armes



Système d'information sur les **ARMES**

Vous êtes chasseur et vous détenez au moins une arme ?
À partir du **8 février 2022**, la création d'un compte personnel dans le **SIA** devient **obligatoire** pour toutes vos démarches relatives à votre détention d'armes.

Renseignez-vous et créez votre compte sur : sia.interieur.gouv.fr



Nouveau système d'information sur les armes : qui doit d'ores-et-déjà créer son compte personnel dans le SIA ?

Le nouveau système d'information sur les armes (SIA) est accessible aux détenteurs d'armes chasseurs (majeurs) depuis le 8 février 2022. La création d'un compte personnel dans le SIA leur est maintenant indispensable pour acquérir ou céder une arme. À défaut vous avez jusqu'au 30 juin 2023 pour créer votre compte. L'ensemble des détenteurs d'armes particuliers auront progressivement accès au SIA à compter de l'été 2022.

Le nouveau système français d'informations sur les armes (SIA) est opérationnel depuis le **8 février 2022**, date de son ouverture aux détenteurs d'armes chasseurs. Les autres catégories de détenteurs particuliers (licenciés de la fédération française de ball-trap, de ski (biathlon) et de tir sportif et collectionneurs) ainsi que les détenteurs d'armes non licenciés (anciens licenciés des fédérations de tir sportif, de ball-trap et de ski) pourront créer un compte à partir du **second semestre 2022**.

Le Service central des armes et explosifs a en effet souhaité décaler l'ouverture à ces détenteurs afin que l'ensemble des acteurs (professionnels, armuriers, préfetures) s'approprient le nouveau système. Avant la fin de l'année 2022, les personnes mises en possession d'une arme suite à un héritage, pourront recourir à un dispositif spécifique mis en place pour faciliter l'enregistrement de leurs armes.

La création d'un compte personnel, une démarche simple

La création d'un compte personnel dans le SIA est rapide et accessible. Le détenteur peut le faire depuis chez lui en se connectant à l'espace détenteurs du SIA <https://sia.interieur.gouv.fr> Un document d'aide à la création de compte est disponible dès la page d'accueil puis tout au long de la démarche. En cas de difficulté liée à l'absence de matériel informatique, de connexion internet ou d'habitude d'usage de l'outil numérique, le détenteur peut se faire aider dans les points d'accueil numériques qui existent dans toutes les préfetures. Des permanences sont également organisées par ces dernières à raison d'au moins une journée par semaine. Les détenteurs d'armes pourront également trouver de l'aide auprès de leur fédération ou de leur armurier. Le SIA a été conçu en étroite collaboration avec les quatre grandes fédérations de détenteurs d'armes (chasse, tir, ball-trap et ski/biathlon) et les représentants des professionnels des armes.

Informations générales

A quoi va servir le compte personnel détenteur ?

Lorsqu'il crée son compte, le détenteur reçoit un numéro SIA. Ce numéro lui est personnel et le suivra tout au long de sa vie. Il communiquera ce numéro à son armurier à chaque fois qu'il s'y rendra. **Avant le 1er juillet 2023, l'ouverture d'un compte est obligatoire seulement si le détenteur souhaite acquérir ou vendre une arme.** Au-delà de cette date, il sera obligatoire de disposer d'un compte quelle que soit la démarche. Grâce à son numéro SIA, le détenteur sera identifié dans le système par les professionnels mais aussi par l'administration, qui pourra échanger directement avec lui par l'intermédiaire de son compte personnel.

Lorsqu'il ouvre son compte, le détenteur a directement accès à son râtelier numérique, dans lequel il retrouve toutes les armes qu'il détient, en tout état de cause toutes les armes qu'il est censé détenir aux yeux de l'administration. Il est possible que toutes les armes ne s'affichent. Il lui appartient alors de les enregistrer dans son râtelier. Le détenteur a 6 mois à compter de la date de création de son compte pour mettre à jour son râtelier, notamment en y ajoutant une nouvelle arme qui aurait dû y figurer ou en signalant des erreurs (ex : arme qui ne devrait pas figurer dans son râtelier car vendue, informations relatives à une ou plusieurs armes erronées...). A partir de l'été 2022, le détenteur aura progressivement accès à l'ensemble des démarches administratives auparavant réalisées par lui par voie postale ou par l'armurier. Il pourra en effet valider l'acquisition d'une arme à feu, générer une carte européenne d'arme à feu, faire une demande d'autorisation ou encore faire une demande de carte de collectionneur. Le SIA entraîne des mesures de simplification administratives importantes pour l'utilisateur détenteur d'armes.

De quoi avez-vous besoin pour créer votre compte dans le SIA ?

La création d'un compte dans le système d'information sur les armes est aussi simple que la création d'un compte sur un site internet marchands par exemple. Néanmoins, s'agissant d'un compte nécessitant des informations personnelles et un certain nombre de documents permettant de justifier de son droit à détenir et acquérir des armes, **plusieurs documents justificatifs sont demandés** au cours de la procédure. Il convient donc d'avoir à disposition ces documents dans un format numérique pour faciliter la création de son compte.

Jusqu'à l'été 2022, seuls les détenteurs d'armes chasseurs ont la possibilité de créer leur compte s'ils le souhaitent ou s'ils doivent acheter ou vendre une arme. Ils doivent fournir une copie de leur permis de chasser, une copie de leur pièce d'identité et un justificatif de domicile. La validation du permis de chasser peut également être jointe à ces documents mais n'est pas obligatoire pour créer un compte. La rubrique « aide » permet à tout moment d'obtenir des explications sur les informations à renseigner.

2022

2023



Informations générales

L'ensemble des acteurs du monde des armes connectés grâce au SIA

La création du nouveau système d'information sur les armes entraîne la suppression de tous les documents papiers qui étaient échangés jusqu'ici entre les armuriers, les préfetures et les détenteurs. **Tout au long de l'année 2022 et avant la fin du premier semestre 2023, toutes les procédures relatives à la détention d'armes seront progressivement informatisées et automatisées.**

Le SIA repose sur la mise en réseau de tous les acteurs du monde des armes. Lorsqu'un détenteur va acheter une arme chez son armurier, ce dernier saisira directement les informations dans le SIA et elles seront instantanément mises à disposition de la préfecture mais aussi du détenteur lui-même, et c'est là une des évolutions majeures. L'ancien système (AGRIPPA) était accessible aux seuls services de l'État. Le SIA est accessible à l'administration, mais aussi aux professionnels des armes (armuriers, importateurs) et aux détenteurs eux-mêmes, qui sont au cœur du dispositif.

Les finalités du SIA

La traçabilité – savoir à n'importe quel moment où se trouve une arme – est un objectif fort du système d'information sur les armes. Elle répond à un enjeu de sécurisation, qui veut que toute arme qui est fabriquée ou qui entre sur le territoire national soit enregistrée dans le SIA et n'en sorte que lorsqu'elle quitte le territoire ou est détruite. Le SIA fiabilisera ainsi les données relatives aux détenteurs d'armes. Mais ce nouveau système est aussi une avancée remarquable en termes de modernisation de la politique publique de détention d'armes en France puisqu'il va entraîner des mesures de simplification administratives importantes et une dématérialisation totale des démarches administratives de détenteurs.

Les dates à retenir

8 février 2022 : ouverture du SIA aux préfetures et aux détenteurs d'arme « chasseurs » en France métropolitaine, aux Antilles, à La Réunion et à Saint-Pierre-et-Miquelon

Juillet 2022 : Dématérialisation de la Carte européenne d'armes à feu (CAEF)

Septembre 2022 : ouverture du SIA aux licenciés des fédérations de tir, ball-trap et ski-biathlon ainsi qu'aux anciens licenciés de ces fédérations

Novembre 2022 : ouverture du module « armes héritées ou trouvées », ouverture aux fédérations et associations (de chasse, tir, ball-trap et ski) ainsi qu'à certains détenteurs métiers (polices municipales, sociétés de sécurité privée, SNCF et RATP).

Janvier 2023 : ouverture du SIA aux collectionneurs, aux détenteurs mineurs, aux autres détenteurs métiers (musées, forains, etc) et déploiement du SIA dans l'ensemble des Outre-mer.

La création d'un compte personnel avant le 1er juillet 2023 sera obligatoire pour conserver son droit à détenir ses armes au-delà de cette date.



Informations générales

■ Vigilance cambriolage

VIGILANCE CAMBRIOLAGE

Il a été recensé une recrudescence des cambriolages dans les communes voisines.

Soyez vigilant, n'hésitez pas à signaler à la gendarmerie nationale de Vielmur au 05.63.82.17.00, les comportements inhabituels que vous pourriez rencontrer dans notre village.



CONTRE LES CAMBRIOLAGES, FAITES LE TOUR DE LA MAISON



Gendarmerie nationale

Soyez vigilants,

N'hésitez pas à signaler à la gendarmerie nationale de Vielmur au 05 63 82 17 00, les comportements inhabituels que vous pourriez rencontrer dans notre village.



■ Info Enedis / passage de l'hiver

Dispositions à prendre en cas de potentiel délestage sur le réseau électrique cet hiver. Groupe ENEDIS



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Dans le contexte de crise énergétique, la consommation d'électricité pourrait être supérieure à la production malgré les efforts collectifs de sobriété énergétique.

En dernier recours, une solution appelée « délestage » permet de réaliser des coupures temporaires, d'une durée de 2h, maîtrisées et localisées, par zone géographique, au moment des pics de consommation d'électricité le matin de 8h à 13h et le soir de 18h à 20h.

Ce dispositif est activé à la demande de RTE (gestionnaire du réseau de transport) et mis en place par Enedis (gestionnaire du réseau de distribution) directement sur le réseau électrique moyenne tension.

ÊTRE ALERTÉ SUR LE SITE WWW.MONECOWATT.FR

Rendez-vous sur le site www.monecowatt.fr pour vous inscrire à l'alerte « vigilance coupure » et participer aux actions de sobriété à travers des éco-gestes.

À RETENIR

Les potentielles coupures temporaires peuvent intervenir

- Entre 8h et 13h
- Entre 18h et 20h



EN PRATIQUE

JE N'AI PAS ACCÈS À INTERNET ?

Je peux appeler le 09 70 82 00 70 (serveur vocal)

MESURES DE PRECAUTIONS A PRENDRE

- Ne pas utiliser l'ascenseur
- Limiter l'ouverture de votre frigo et des fenêtres pendant la coupure
- Prudence lors de l'utilisation de bougies
- Ne pas recourir à des solutions d'alimentation électrique non sécurisées
- Ne pas manipuler le disjoncteur ni le compteur pendant la période de coupure

BON À SAVOIR

- Les techniciens d'Enedis ne sont pas impliqués dans le cadre des coupures temporaires liées au passage de l'hiver, elles seront réalisées à distance.
- Ces potentielles coupures temporaires ne sont pas effectuées via le compteur électrique.
- La réalimentation électrique s'effectuera automatiquement à distance sans aucune action de votre part.

En cas de travaux sur le réseau, téléchargez l'application Enedis à mes côtés ou contactez le Centre d'Appels Dépannage d'Enedis par téléphone 24h/24, 7j/7 : 09 726 750 + deux chiffres de votre département.

Enedis, qui sommes-nous ?

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Informations générales

■ L'emploi du feu – Demandes de dérogation brûlage végétaux et écobuage

Interdiction d'emploi du feu

Un feu qui ne démarre pas, ce sont des vies, des biens et des milieux naturels préservés.

En forêt et à proximité des massifs, tout emploi de feu est interdit.

Brûlage à l'air libre des déchets verts (Règlement Sanitaire Départemental)

Le brûlage à l'air libre des déchets verts des ménages est strictement interdit par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD).

Cette interdiction est valable en tout temps et tout lieu.

En effet, les végétaux coupés issus de parcs et de jardins (déchets verts) sont considérés par la réglementation sur les déchets comme des déchets ménagers (rubrique n°20-02 du tableau de l'annexe II à l'article R541-8 du code de l'environnement qui porte classification des déchets)

Les déchets de tonte, les feuilles sèches, les rémanents d'élagage d'une haie... sont concernés par cette interdiction permanente.



Dérogations au Règlement Sanitaire Départemental

Le RSD prévoit que des dérogations à la règle d'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts peuvent être accordées mais dans des cas bien spécifiques concernant des exploitants agricoles, des exploitants ou propriétaires forestiers et des propriétaires soumis aux obligations légales de débroussaillage.

Pour les demandes de dérogations, scanner le QR code ci-dessus pour y accéder.

- **Pour la déclaration d'incinération de végétaux, utiliser l'Annexe n°1, pages 11 et 12**
- **Pour la demande d'autorisation d'écobuage, utiliser l'Annexe n°2, pages 13 et 14**
- **La page 15 comporte le tableau de la réglementation relative au brûlage**

L'arrêté du 12/07/2018 relatif à l'emploi du feu et au brûlage à l'air libre des déchets verts et autres produits prévoit une telle dérogation à ce principe d'interdiction générale de brûlage à l'air libre des déchets verts. Cette dérogation s'applique au brûlage des déchets verts issus du débroussaillage réglementaire, dès lors qu'aucun autre moyen d'élimination de ces déchets facilement accessible n'est mis à la disposition des particuliers à qui s'impose cette obligation légale (cf chapitre 2 de l'arrêté).

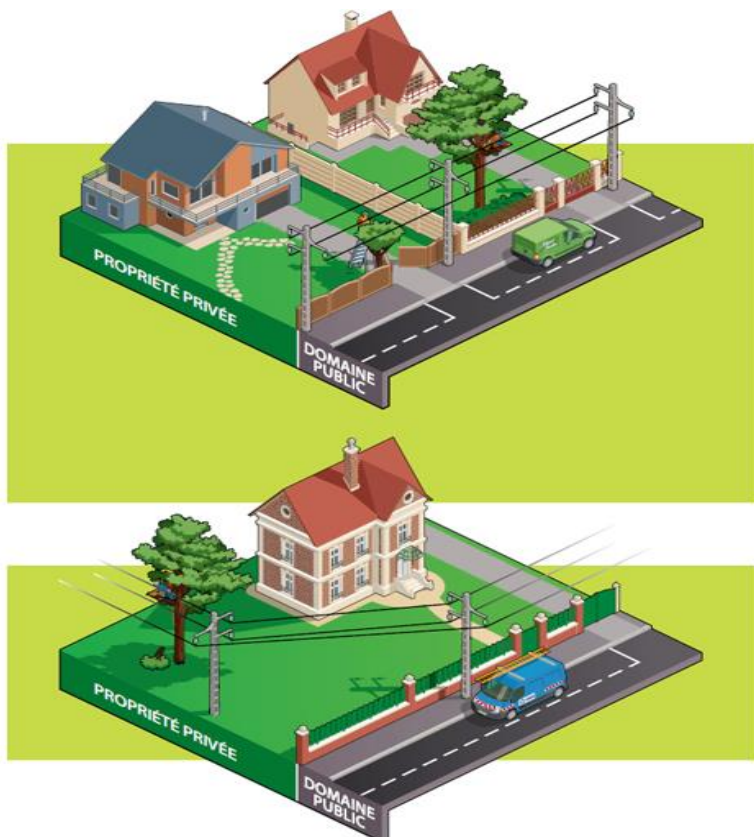
Cet arrêté réglemente également l'usage du feu pour les propriétaires et leurs ayants droits lorsque les déchets végétaux ne sont pas assimilés à des déchets ménagers. C'est le cas pour les végétaux coupés ou sur pieds brûlés dans le cadre d'une activité agricole ou forestière.

Le respect des dispositions de l'arrêté du 12/07/2018 sus-mentionné ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur du feu en cas de propagation du feu vers d'autres propriétés.

En tout état de cause, l'arrêté interdit strictement l'emploi du feu sous toutes ses formes (et donc le brûlage de végétaux coupés également) entre le 15 mai et le 15 octobre dans et à proximité des massifs boisés à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements.

Informations générales

■ Élagage



L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant :

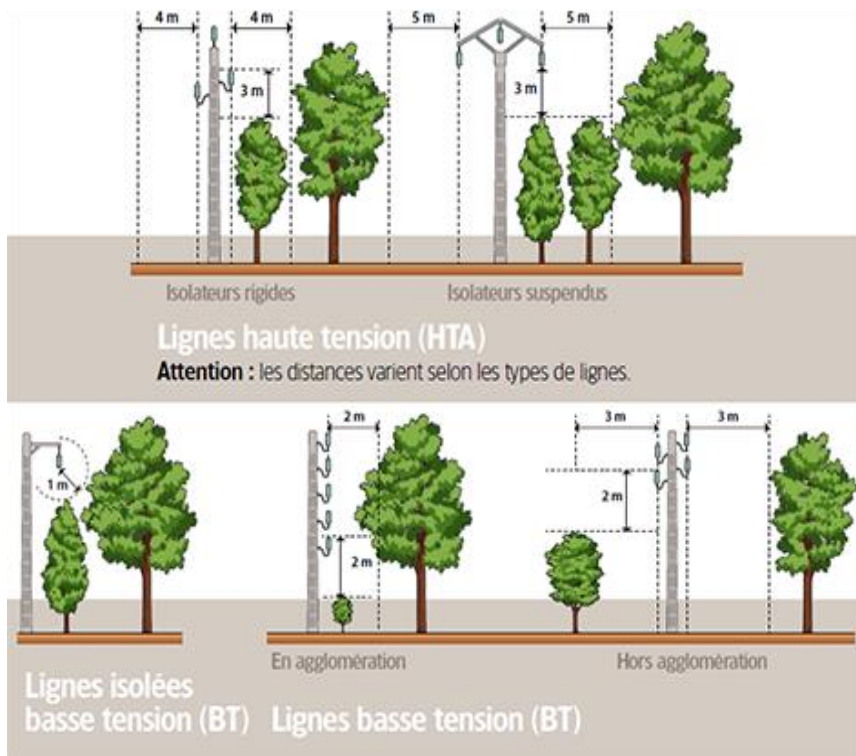
Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété, notamment si les trois conditions suivantes sont réunies :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne électrique ;
- les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation ;
- l'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public

Dans ce cas l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix après un contact préalable avec ERDF.

Dans les autres cas ERDF assure l'élagage des végétaux.

Chaque propriétaire en est informé au préalable.



Informations générales

■ Eclairage public

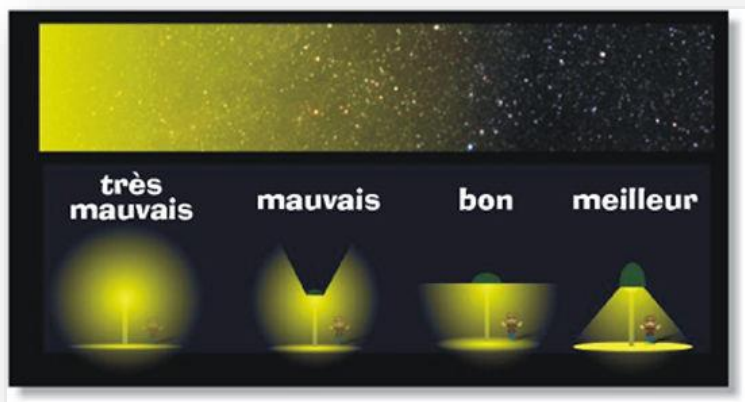
77 Luminaires remplacés sur notre éclairage Public !

La seconde tranche de renouvellement et de modernisation de notre éclairage public se termine.

Nous avons remplacé 77 luminaires énergivores de 7 220 W par des luminaires LED de 3 500 W, cela nous permet de réaliser une économie d'un peu plus de 51%.

Le tout couplé à des commandes de type « ASTROSAT » optimisant la durée d'éclairage au jour le jour suivant les saisons et de notre position géographique, puisque le soleil ne se couche pas à la même heure à Nice ou à Quimper.

Contrairement à beaucoup de communes, nous n'avons pas voulu mettre dans le noir complet notre village ! C'est pour cela que nous avons choisi un abaissement du flux lumineux de 70% entre 23h et 6h du matin, nous permettant ainsi de se sentir en sécurité avec une économie d'énergie supplémentaire de 27%



Les produits installés sont Français et étudiés pour limiter la pollution lumineuse nocturne qui a un impact notable, sur la faune, la flore, les écosystèmes et la santé humaine.

Ces travaux ont été réalisés par le SDET sur ces deux dernières années pour un montant global de plus de 100 000 €, la part communale étant de 30 000€.

■ Pavage panneau du Coustarou



Installée à la Métairie Basse, la société EIRL Manu Silva, entreprise spécialisée dans les travaux de pavage en granit, a réalisé **gratuitement** la pose des pavés autour du panneau du Coustarou.

Nous tenons à remercier M. Manu Silva pour son aimable collaboration.

Informations générales

■ Consignes de tri

1^{er} janvier 2023 : 100 % des emballages et papiers se trient !

Le geste de tri devient plus simple, plus facile.

Depuis le 1^{er} janvier, tous les emballages et tous les papiers sont déposés dans le bac jaune, grâce à l'extension des consignes de tri. Ainsi, nous pouvons trier tous les emballages métalliques, les briques alimentaires, les cartons et tous les papiers, mais aussi tous les emballages en plastique. Pots de yaourt, barquettes, pots et tubes de crème cosmétique, boîtes de poudre chocolatée, films d'emballage, blisters, sacs plastiques sont à déposer dans le bac jaune.

Un centre de tri Trifyl nouvelle génération, implanté à Labruguière, accueille toutes les collectes sélectives pour les trier par matériau et permettre leur recyclage.

Ces nouvelles consignes de tri sont identiques sur tout le territoire français. Où que vous alliez, vous triez tous les emballages et tous les papiers dans un même bac.

En résumé :

**Si c'est un emballage ou un papier, direction le bac de tri !
On le trie en vrac, non imbriqué et bien vidé**

Ces nouvelles consignes de tri, plus simples, visent à recycler toujours plus et à alléger au maximum notre poubelle noire. Pourquoi ?

1. Pour contenir la hausse du coût du déchet,
2. Pour économiser les ressources naturelles et l'énergie (1 tonne d'emballages en plastique permet d'économiser plus de 800 litres de pétrole)
3. Pour créer de l'emploi local et pérenne. Le nouveau centre de tri à Labruguière a permis la création de 18 nouveaux emplois.

Attention : bouteilles, pots et bocaux en verre : toujours dans le conteneur à verre !

LE 1^{ER} JANVIER 2023
100 % DES EMBALLAGES
DANS LE BAC JAUNE!



CIITEO

WWW.TRIFYL.FR



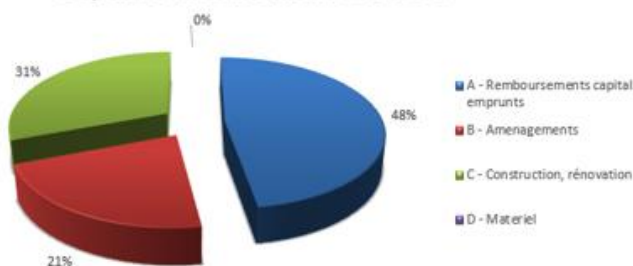
Une question sur le tri :
trifyl.fr

Budget de la Commune

Les opérations entre section correspondent à des mouvements comptables. Elles sont toujours équilibrées entre fonctionnement et investissement.

Les dépenses d'investissement

Dépenses investissement : 82 651 €



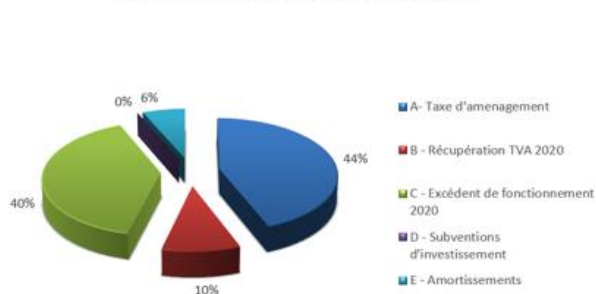
B - Aménagements	Montants en €
Eclairage public	10 721
Aménagement salle Fabre	176
Aménagement village	3 063
Aménagement cantine	600
Aménagement St Barthelemy	400
Goudronage petite voirie	2 880
Total :	17 840

C - Construction rénovation	Montants en €
Aménagement Atribus	3 178
Vidéoprojecteur Salle Fabre	431
Aménagement école, cantine, garderie	10 955
Restauration église	4 627
Défibrillateurs	6246
Total :	25 437

A - Remboursements capital emprunts	Montants en €
Intérêts d'emprunts Presbytère, ponts de la Mouline, de Carbes, vestiaire et Mairie	39 004
Remboursement caution appartements presbytère	370
Total :	39 374

Les recettes d'investissement

Recettes investissement : 53 796 €



B - Récupération TVA 2020	Montants en €
Récupération TVA	5 175
Total :	5 175

C - Affectation résultat 2022	Montants en €
Affectation résultat 2022	21 399
Total :	21 398

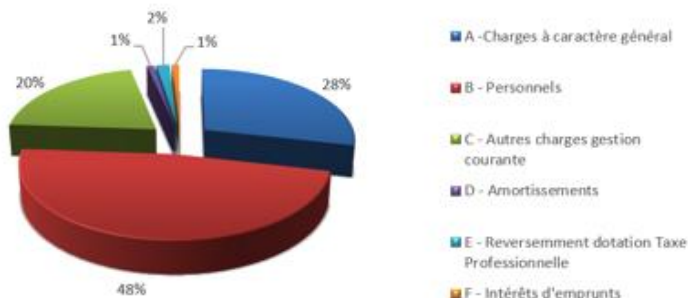
E - Amortissements	Montants en €
Amortissements	3 472
Total :	3 472

A - Taxe d'aménagement	Montants en €
Taxe d'aménagement	23 011
Caution location presbytère	740
Total :	23 751

Budget de la Commune

Les dépenses de fonctionnement

Dépenses fonctionnement : 405 377 €



D – Amortissements		Montants en €
Amortissements		3 472
Total :		3 472

E – Reversement dotation taxe pro.		Montants en €
Fond national de garantie individuelle FNGIR		6 723
Total :		6 723

F – Intérêts d'emprunts		Montants en €
Intérêts d'emprunts		3 601
Total :		3 601

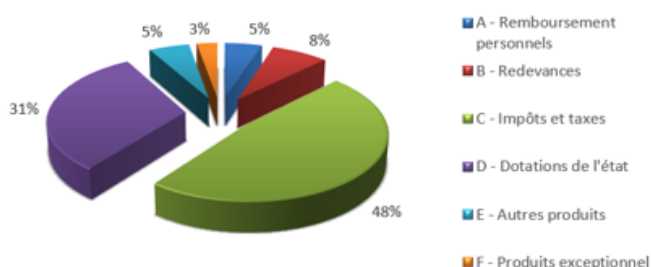
A – Charges à caractère général		Montants en €
Repas scolaires et personnes âgées		29 847
Eau, électricité, carburant		26 650
Fournitures entretien, administrative et scolaire, petit équipement		12 314
Entretien terrains et bâtiments		8 795
Entretien voies et réseaux		9 850
Entretien matériel roulant et biens immobiliers		3 232
Maintenance		5 123
Assurances		6 266
Documentation		485
Instruction permis de construire CCLPA		3 673
Bulletin Municipal		925
Cérémonies		2 072
Transports collectifs et transports repas		709
Frais de télécommunication		1 974
Services bancaires		6
Entretien terrains et bâtiments		569
Vérifications bâtiments		3 262
Total :		115 754

B – Personnels		Montants en €
Charges de personnel		192 857
Total :		192 857

C – Autres charges de gestion courante		Montants en €
Indemnités élus		25 235
Eclairage public		1 260
Service incendie		14 195
Charges de personnel		15 598
Charges mairie, Trifly, Ferdertep, ...		12 477
Subventions (Comité des fêtes, Chasse,)		14 050
Divers		155
Total :		82 970

Les recettes de fonctionnement

Recettes fonctionnement : 497 700 €



E – Autres produits		Montants en €
Location presbytère, salle Fabre et fermage		27 020
Energie hydrolique		34
Total :		27 054

F – Produits exceptionnels		Montants en €
Location presbytère, salle Fabre et fermage		2
Libéralités		9 000
Indemnités sinistres		4 763
Total :		13 765

A – Remboursement personnels		Montants en €
Remboursements sur rémunérations du personnel		24 889
Total :		24 889

B – Redevances		Montants en €
Repas cantine scolaire		37 775
Total :		37 775

C – Impôts et taxes		Montants en €
Contributions directes		199 640
Fond national de péréquation intercommunale		5 890
Contributions directes		221
Taxes pylônes électriques		6 037
Autres taxes		26 217
Total :		238 005

D – Dotation de l'état		Montants en €
Dotation forfaitaire		56 648
Dotation solidarité rurale		56 518
Dotation nationale de péréquation		28 591
Dotation aux élus locaux		3 031
Récupération TVA		1 772
Dotation protection Elus		102
Compensation taxe professionnelle, foncière et d'habitation		9 148
Réforme rythmes scolaires		402
Total :		156 212

Zoom sur 2022

■ Visite du député Jean TERLIER

Le député de la 3^{ème} circonscription du Tarn M. Jean Terlier est venu présenter ses vœux pour 2022 au conseil municipal de Fréjeville.

Il a été reçu vendredi 21 janvier 2022 en fin d'après-midi. Cela aura été l'occasion d'échanger sur les projets de la commune.



■ Arbre de naissance

7 Arbres de naissances pour 7 nouveaux Fréjevillois-es :

Pour féliciter les parents de la naissance de leur enfant et pour en garder un souvenir, nous avons offert à chacun un chèque cadeau en « bois » permettant d'obtenir un arbre de naissance. Cette opération a été réalisée en partenariat avec la société Haberschill qui nous a offert 10€ par arbre.

Cette opération sera bien entendu reconduite l'année prochaine, et les suivantes nous l'espérons

■ Damien Papon, Fréjevillois, multiple champion de France de char à voile

Son palmarès, Triple champion de France :

- 2019 : Champion de France cadet en Baie du Mont Saint-Michel (Manche, Ille-et-Vilaine)
- 2021 : Champion de France cadet à Saint-Hilaire de Riez (Vendée)
- 2022 : Champion de France junior à Ouistreham (Calvados)

Il est champion dans la catégorie Classe 5 sport.

Elle est évolutive, très sportive et très rapide. Il fait parti des 10 meilleurs nationaux dans cette catégorie.



L'année prochaine il participera en tant qu'espoir.

Il fait parti du Cercle de Voile du Cap Leucate (CVCL) où il s'y entraîne 2 fois par mois.

Le char à voile est une longue histoire familiale depuis 3 générations. Le grand-père avait monté un club à Castres. Son père, François a été titré de champion du monde en individuel et par équipe en 2012 et a gagné de nombreux titres dont celui aussi de champion de France.

Zoom sur 2022

■ Commémoration du 8 mai 1944 et du 11 novembre 1918

Victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie et fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, le 8 mai 1945 marque une date importante. Célébrée sur Frejeville le 15 mai 2022

Le 11 Novembre est le jour anniversaire de l'Armistice signé en 1918. Il rend hommage à tous les morts pour la France. Célébrée sur Fréjeville le 13 novembre 2022



■ Journées du Patrimoine

Découvrir ou redécouvrir le patrimoine de la région pour en apprendre l'histoire et les spécificités, sensibiliser à l'importance de sa protection et de sa valorisation: voici la définition de ces journées européennes du patrimoine les 17 et 18 septembre dernier



■ Zéro Phyto

Grâce à nos prédécesseurs, notre commune est une des premières communes à avoir appliqué le « Zéro Phyto » et nous les remercions.

Lors des journées CinéFeuille de Labruguière du 8 au 12 juin, le CAUE81 a choisi Fréjeville pour expliquer et montrer sur le terrain les bienfaits de cette méthode de travail.

Nous avons accueilli plus de 50 personnes, agents et élus de communes de plusieurs départements pour présenter notre cimetière et notre stade. De nombreux échanges et félicitations s'en sont suivis.

■ Mur du cimetière

Au mois d'avril, les élus ont travaillé à l'embellissement du mur du cimetière en y réalisant des travaux de plantation.

Sur le mur extérieur côté « Est », 3 pieds de lierre « Hedera Vert Hiberna » et 3 pieds de lierre « Hedera Panché Élégantissima » qui vont s'étaler et finiront par recouvrir ce mur

Sur le mur extérieur côté « Nord » 5 jardinières ornées de Cyprès totem « Cupressus Sempervirens ».

Ces jardinières ont été réalisées par notre employé municipal et la commission environnement permettant de diviser par 2 leur coût.

Quelques jours après nous avons installé des anciennes photos sur ce mur, finissant ainsi l'embellissement.



Zoom sur 2022

■ Les travaux de voirie

Les travaux de voirie intercommunale :

Investissement :

- Réfection de voirie :
 - VC 4 du "Verdet" jusqu'à "D50.
 - Reprofilage en grève émulsion.
 - Revêtement bi couche.



Entretien :

- Passage de l'épaveuse sur toute la voirie, soit 23 km.
 - Une première passe au printemps sur l'accotement.
 - Une deuxième passe en fin d'année avec débroussaillage complet.
- Bouchage de différents trous et fissures avec le point à temps aux endroits nécessaires sur la commune.
- Curage de fossés
- Reprise de peinture au sol.



Les travaux de voirie communale :

Entretien :

- Passage de l'épaveuse dans les fossés et le long de la voirie de l'ancienne association foncière : Réalisation pendant l'été et à l'automne, suivant l'accessibilité liée à la présence de cultures.
- Curage de fossés et débouchage du pont au niveau du pont de « Rousselis ».
- Bouchage de trous sur le « Chemin des Gravilles ».

■ Aribus au Pujol

Dès la rentrée scolaire 2022, un aribus en bois a été installé par notre employé municipal et quelques élus, proche du conteneur « relais », au Pujol.

Nous avons choisi de faire réaliser cet abri par un artisan local, la menuiserie Jérôme CAZAGNOL, ce qui nous a permis, à budget égal, d'obtenir la pose de cet ouvrage.



■ Le CO, l'association ELA et la dictée aux élèves



Ce 24 novembre a été une journée spéciale pour les élèves de l'école de Fréjeville. Ils ont accueilli l'ancien joueur du CO Marc-Antoine RALUIER accompagné de la mascotte CAPITAINE CO.

Avant que M. RALUIER ne commence la lecture de la dictée de l'Association ELA, les CM2 ont présenté un exposé sur cette association qui soutient la recherche sur les leucodystrophies. L'objectif est de sensibiliser les enfants à la solidarité, au handicap et au respect de la différence.

Après la dictée, évidemment, une séance de dédicaces: drapeaux, ballons, photos, etc... ont été signés par les deux invités.

Après la pause repas, toujours dans l'esprit de l'association ELA, les enfants ont chaussé leurs baskets pour un mini cross autour du terrain de foot.

Zoom sur 2022

■ Travaux école

Pour notre école, plusieurs travaux sont réalisés et en cours de réalisation.

Tout d'abord, l'installation de climatisation dans les classes qui n'étaient pas encore équipées, permettant de se prémunir des canicules estivales et de se chauffer en inter saisons.

Pour donner un sens à cet investissement, deux actions complémentaires sont en cours ; tout d'abord les combles de la partie historique de notre école vont être isolés dans les prochains jours.

Ensuite nous avons commandé des nouveaux rideaux qui seront posés en début d'année, la clôture sur la partie arrière de la garderie et de la mairie qui a pour but d'assurer la sécurité de vos enfants.

Les dernières subventions sont arrivées fin novembre, c'est pour cela que tous ces travaux sont réalisés sur cette fin d'année et seront terminés début 2023,

■ L'église Saint Hilaire de Fréjeville

Zéro Subvention mais des travaux sur notre église ont été réalisés !

N'ayant pas reçu les subventions demandées cette année pour notre église, nous avons pris toutefois la décision de lancer les travaux sur la partie urgente de notre projet.

Pour cela, la société DV Charpente a réalisé la toiture de la cage d'escalier menant au clocher.

Cette rénovation comprend le changement de chevrons, la volige, les étanchéités, les tuiles et la zinguerie.

Lors de la reprise de façades il y a plusieurs années, les tirants avaient été supprimés, nous en avons donc remis des neufs, permettant ainsi de retenir cet appendice de l'église et de stopper son décollement.



Bien entendu, nous réitérons nos demandes de subventions, en partenariat avec l'association « Mémoire et Patrimoine » de Fréjeville, pour nous l'espérons vivement en 2023, réaliser l'ensemble des actions qui nous permettront de maintenir notre monument.

En route pour 2023

■ Un café ?



Votre mairie entreprend...

La mairie a saisi l'opportunité offerte aux petites communes françaises, en s'appuyant sur la loi Engagement et Proximité (valable jusqu'au 27 décembre 2022), pour acquérir gratuitement une licence IV, dont la mairie restera propriétaire.

Dans quel but ?

Le projet final est l'ouverture d'un café communal.

Ques acquo ?

C'est un café dont la gérance est faite par la commune, à visée sociale qui permet de favoriser les rencontres entre habitants du village, les rencontres intergénérationnelles, d'être un lieu de mixité sociale et culturelle, d'animation et d'information locales.

Il sera ouvert une fois par mois.

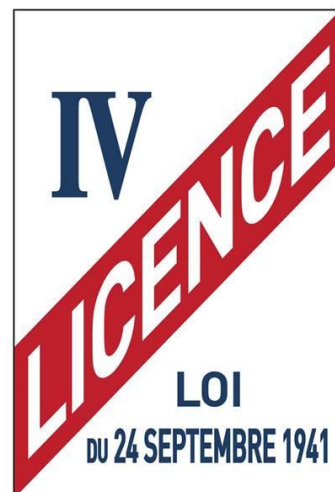
A Fréjeville, vraiment... ?

- Oui, nos voisins l'ont fait... A Laboulbène (144 habitants...) Qui l'eut cru?
- C'est un succès!
- « Chez Suzette » prend vie ! ... Et transforme le village: les habitants sortent, discutent, rient, dansent... Une recette simple qui met le WiFi au tapis! Loin des préoccupations de chacun!

Un peu d'histoire...

64 ans sans café sur la commune... La commune connaissait 2 cafés : le café Viaules et le café Treilhes. Le café Viaules a été le premier à baisser son rideau. Puis le café Treilhes est devenu le café Rocques qui finit par fermer 1958.

Les cafés sont des lieux populaires, riches de convivialité, de plaisir et de détente faisant partie de l'identité de la France, important pour nos petites communes rurales.



Nous vous informerons de l'avancée du projet... Et serons heureux de vous compter nombreux pour l'inauguration du café communal.

Etat civil 2022



NAISSANCES

Nous souhaitons la bienvenue à :

RODRIGUEZ Séléna

2, Place René Cassin

le 14 juillet 2022 à Castres



MARIAGES

Nous adressons nos félicitations à :

FERNANDES William et LUDWIG Adeline

le 25 juin 2022

LEROUX Benjamin et FOURNIER Julie

le 09 juillet 2022

BRENOT Brice et XIONG Annie

le 09 juillet 2022

ALBERT Yann et CHABÉ Hélène

le 30 juillet 2022

ICHER Louis et ANNÉ Marjorie

le 20 août 2022

VAN DAMME Grégoire et NOUVEL Mariam

le 29 octobre 2022



DECES

Nous partageons la peine des familles de :

TRESSOL Violande (née BETTETO)

73 ans

décédé à Castres le 12 janvier 2022

SIGUIER Alice (née MOTTES)

92 ans

décédée à Fréjeville le 14 janvier 2022

PUGET Gustave

84 ans

décédé à Sorèze le 12 juillet 2022

COUZINIER Marie-Thérèse (née MAURIES)

95 ans

décédée à Montdragon le 30 septembre 2022

IZARD Joseph

86 ans

décédé à Castres le 1^{er} décembre 2022

Ne sont publiés dans la rubrique état civil en l'application des dispositions de l'article 9 du Code Civil, que les éléments concernant :

- L'identité des naissances pour lesquelles le déclarant a donné son accord.
- La liste des mariages célébrés en mairie lorsque les époux sont favorables à l'annonce de leur union dans la presse.
- L'identité des personnes décédées pour lesquelles la famille a donné son accord.

Le mot des associations

■ Association A.D.M.R. de Sémalens, Cambounet et Fréjeville

L'association A.D.M.R., dont le siège social se situe au « 62 rue les Promenades 81570 Sémalens ». Elle est composée de 8 bénévoles qui garantissent le bon fonctionnement et 16 salariées qui interviennent au domicile des personnes.

Notre association propose de nombreux services : le maintien à domicile des personnes âgées, l'aide aux personnes en sortie d'hospitalisation, l'aide aux familles, la garde d'enfants, des prestations de confort (ménage, repassage), l'intervention auprès de personnes morales ainsi que la téléassistance ADM FIUEN.

En 2021, 124 familles ont bénéficié de l'aide de l'A.D.M.R. pour environ 14 850 heures réalisées.

L'association organise aussi des actions locales : vente de calendriers, participation au forum des associations à Sémalens et après les 2 années de Covid un loto a été organisé.

Un fort besoin de bénévoles

Vous avez le goût de l'entraide, le sens de l'accueil ou encore des qualités d'organisation et d'animation ? Parmi les multiples missions proposées par l'A.D.M.R., il y en a forcément une qui vous ressemble !

De nombreuses missions vous seront proposées, en fonction de vos attentes, de vos connaissances et du temps que vous souhaitez consacrer à l'association.

Pour plus de renseignements nous sommes joignables au 05.63.70.99.84 ou par email : semalens@admrtarn.fr

Vous pouvez venir directement vous présenter au local de l'association au :

- 62 rue les Promenades 81570 Sémalens.

Nos bureaux sont ouverts au public les Mardis de 14h15 à 17h15 et les Jeudis de 9h15 à 12h15.



Les bénévoles et le personnel salarié vous souhaitent une excellente et bonne année 2023.



**ENFANCE
ET
PARENTALITÉ**



**ACCOMPAGNEMENT
DU
HANDICAP**



**SERVICES
ET SOINS
AUX
SÉNIORS**



**ENTRETIEN
DE LA
MAISON**

Le mot des associations

■ Mémoire et Patrimoine de Fréjeville

L'association a été fondée en 2010 et s'est donnée un double objectif : faire découvrir à la population le patrimoine bâti de la Commune, et également collecter des informations orales sur la vie au XXème siècle, donc, le patrimoine vivant.

Il nous apparaît en effet important que chacun s'approprie ces deux patrimoines afin d'en assurer la préservation et la transmission aux jeunes générations.

Plusieurs actions ont marqué cette année 2022 :

- Projet en lien avec la municipalité pour la restauration d'un tableau de l'église : « Saint Dominique recevant le scapulaire » ; ce tableau de 181 X 113cm est l'œuvre du peintre castrais Valette et a été peint en 1827. Cette restauration devrait avoir lieu en 2023.

- Participation aux Journées Européennes du Patrimoine les 17 et 18 septembre, avec le samedi une présentation de ses activités par le Fablab ADN-C (association de développement numérique de Cocagne) et des activités de l'association « les amis de la bibliothèque de Fréjeville ».

Le dimanche, une reconstitution costumée a été organisée pour commémorer la réunion en 1844 des deux communes du Pujol et de Fréjeville.

- Le 20 mai, l'association a invité M. Pascal Waringo qui est venu faire une conférence sur le « nombre d'or » dans la salle Fabre.

- Accompagnement des élèves de l'école en mai pour découvrir l'histoire du village ainsi qu'une partie du sentier de randonnée. Accompagnement en novembre d'un groupe de 25 randonneurs de Lautrec sur le chemin de randonnée.

- Prêt des grilles d'exposition à plusieurs associations de la Commune : le 20 mars à M. Ricardou pour sa bourse d'échange de pièces automobiles, le 27 mars à « souvenir, reconnaissance et liberté » et au « souvenir Français » qui organisaient conjointement une exposition sur la guerre d'Algérie, à Mme Pezet le 9 septembre pour son exposition sur la sclérose en plaques et enfin à l'ADN-C pour son exposition du 17 septembre.

- Plusieurs visites commentées de l'église Saint Hilaire, dont une réservée à l'association des « amis de Nicolas Greschny ».

Les projets pour 2023 :

- faire enfin paraître le Tome 2 tant attendu de Victor.
- créer un site internet pour rendre nos informations sur la Commune accessibles à tous.
- terminer le projet de restauration du tableau de l'église.

L'association tient à remercier la municipalité pour son soutien ainsi que les bénévoles. Nous avons une pensée toute particulière pour nos mécènes, M. et Mme Dubois, dont l'attachement à notre Commune ne s'est jamais démenti.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre ; le meilleur accueil vous sera réservé.

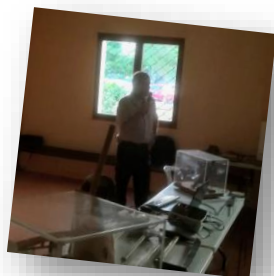


Association « Mémoire et patrimoine de Fréjeville »

1 rue de la mairie 81570 Fréjeville

Contact :

M. Robert SOCCOL -
05.63.74.36.56



L'association Mémoire et Patrimoine de Fréjeville vous remercie pour votre soutien et vous présente ses vœux les meilleurs pour l'année qui vient.

Le mot des associations

■ Association Culturelle Hmong de Castres et de sa région

L'Association Culturelle Hmong de Castres et de sa région vous souhaite de bonnes fêtes et tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023.

Une nouvelle année qui commence et qui annonce de nouveaux projets pour notre association. Depuis le COVID, nous n'avons pas eu l'occasion de vous rencontrer à nouveau mais des projets sont en cours de discussion et nous espérons pouvoir vous présenter nos coutumes et traditions prochainement par le biais de nouvelles manifestations culturelles.

L'équipe de l'association et l'ensemble de ses membres adhérents vous souhaitent une bonne année 2023.



Association Culturelle Hmong de Castres et de sa région
20 rue de la mairie 81570 Fréjeville
Contact : M. Teng XIONG – 06 24 12 58 10

Le président, Teng XIONG

■ Association VW Dream 81

Bourse d'échange de vieilles Volkswagen :

Le but de l'événement est de permettre aux passionnés de se retrouver pour échanger dans un cadre convivial, pièces et bon tuyaux. Ceci afin de restaurer et de faire revivre ces vieilles mécaniques.
Elle s'est déroulée le 20 mars 2022.

Le prochain évènement aura lieu le 19 mars 2023 (de 8h30 à 17 h) à la salle polyvalente pour la bourse d'échange et sur le parking de la Mairie pour l'exposition d'environ 80 véhicules anciens.

Le président, Dominique Ricardou



Association VW DREAM

Contact : M. Dominique RICARDOU – 06 82 03 11 95

Le mot des associations

■ La Crémade FC

La Crémade Football Club, cette saison 244 licenciés.

Tout d'abord l'école de foot et ses 150 licenciés, avec toutes les catégories représentées de 5 ans à 17 ans avec des entraînements et des plateaux (petits tournois) répartis sur les 3 sites de Fréjeville, Sémalens et Saix, les mardis, mercredis et samedis. Cette année il est important de noter la présence exponentielle de jeunes féminines (environ 30) et la création d'une nouvelle section Baby Foot pour les enfants de 3 à 5 ans. La relève est assurée.

Chaque catégorie est encadrée par des éducateurs diplômés. Au programme cette fin d'année 2022 le repas du club et pour 2023 de nombreux plateaux et tournois, notamment le tournoi international U11 en salle au Séquestre.

Côté équipes sénior l'équipe 1 a manqué la montée au niveau régional d'un souffle. Une montée largement méritée au vu des résultats en championnat mais que des circonstances défavorables des clubs tarnais dans les divisions supérieures sont venues contrecarrer. Par contre le club la Crémade a gravé son nom sur la Coupe du Tarn qu'il a remporté de façon brillante aux tirs aux buts. Du suspens, de l'angoisse et des sensations jusqu'à la dernière seconde du match. Le même jour l'équipe 2 jouait, en levée de rideau, la finale du challenge Manens. Même si cette finale s'est soldée par une défaite la fête qui a suivi a permis de clôturer une bien belle saison forte en émotion.



La Crémade FC

Mairie de SAÏX – 2 place Jean Jaurès
81710 SAÏX

Contact :

M. Vincent BONNET – 06 74 48 80 29

N'oublions pas les séniors féminines qui se classent en milieu de tableau de leur championnat et les vétérans qui continuent de pratiquer leur passion sans compétition.

La Crémade football Club vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et le meilleur pour 2023.

Sportez vous bien et n'hésitez pas à venir nous rejoindre pour jouer, ou encourager toutes nos équipes.



Le mot des associations

■ Association des amis de la Bibliothèque de Fréjeville

Venez nous rendre visite à la bibliothèque.

La bibliothèque municipale de Fréjeville dispose maintenant d'environ 3000 livres offerts au cours des ans par de généreux donateurs. Elle comporte de nombreux romans de tout genre, y compris policiers, une section jeunesse bien développée et un fond documentaire remarquable, particulièrement riche sur le plan historique,

Liée à la commune par une convention, elle est actuellement gérée par une équipe composée d'un petit groupe de bénévoles de la commune, constitué en une association loi 1901, l'Association des Amis de la Bibliothèque de Fréjeville.

L'association a pour mission de promouvoir le développement de la lecture publique sur le territoire de Fréjeville et, en premier lieu, de faire fonctionner la bibliothèque municipale. Grâce à la subvention donnée par la mairie, nous pouvons offrir à la bibliothèque des livres parus récemment, susceptibles d'intéresser notre public.

Nous continuerons de faire participer la bibliothèque à certaines activités de la commune pour toucher davantage de public, comme des conférences touchant à la fois la littérature, l'histoire et le patrimoine et d'autres animations proposées dans le village.

L'association est dirigée par Claude Genevet Feiler, Jacqueline Escande et Robert Soccol qui attendent impatiemment d'autres bonnes volontés pour animer l'association et participer aux permanences hebdomadaires.

Nous espérons que vous serez nombreux à vous intéresser à notre projet et à venir emprunter des livres.

La bibliothèque se trouve dorénavant au cœur du village, dans un local situé entre l'église et la salle Fabre.

La bibliothèque est à la disposition de tous, adultes et enfants. L'adhésion annuelle coûte 5 € mais reste gratuite pour les moins de 18 ans. On peut emprunter trois livres de son choix et les garder un mois ou plus s'ils ne sont pas demandés par d'autres personnes.

Elle est ouverte le mardi et le jeudi de 17h à 18h30. Pendant les vacances scolaires, pour les lecteurs intéressés, contacter les responsables.

Ils peuvent joindre Mme Genevet Feiler en téléphonant au 06 84 38 78 65 ou par e-mail à claud.genevet@yahoo.fr ou Mme Escande en téléphonant au 05 63 75 31 52 ou par e-mail à jacquelineescande@yahoo.fr



Association des amis de la bibliothèque
de Fréjeville

1 rue de la mairie 81570 Fréjeville

Contacts :

Mme Claude GENEVET FEILER –

05.63.75.39.10

claud.genevet@yahoo.fr

Mme Jacqueline ESCANDE -

05.63.75.31.52

jacquelineescande@yahoo.fr

Le mot des associations

■ Association Sportive Culturelle Fréjevilloise

Tout d'abord, merci à la municipalité et à Monsieur Dubois pour leur subvention. Je remercie aussi les bénévoles qui œuvrent à la bonne marche de l'association. L'A.S.C.F. compte actuellement 7 sections dont voici les responsables :

Badminton / responsable Bernard GRUESO
Futsal / Jean François LAROQUE Alain ROUSSEL
Foot senior / responsable Jean Marc ALLAIN
Gymnastique / responsable Maguy DELPECH
Pétanque / responsable Alexandre BATUT
Randonnée / responsable Bernard GRUESO
Zumba / responsable Ludivine LAROQUE

Nous avons 134 adhérents.

Cette année, nous avons organisé une représentation théâtrale et un vide grenier. Nous pensons augmenter nos manifestations pour l'année qui arrive.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

En attendant l'année nouvelle, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.

Jean Pierre TRÉVISIOL

Président

Mieux connu sous le pseudonyme de TRITRI



Le 11 septembre 2022, c'était au tour du « Vide Grenier » de prendre place à Fréjeville

Association Sportive et Culturelle de Fréjeville (A.S.C.F.)
1 rue de la mairie 81570 Fréjeville
Contact : M. Jean-Pierre TRÉVISIOL – 06.81.02.30.28

Samedi 14 mai 2022
FREJEVILLE - 21h
Salle Polyvalente Entrée : 8 €
à côté de la Mairie -16 ans : 5 €

Venise sous la Neige Théâtre comique tout public



« Ca ne se passe pas à Venise... mais on se gondole vraiment. » - Elle
« Hilarant et ravageur » - Cosmopolitan
« Un pur divertissement. » - FigaroScope

Le 14 mai 2022 a eu lieu une représentation de la pièce de théâtre « Venise sous la neige » par la compagnie des amuse-gueules.

Le mot des associations

■ Protégeons l'environnement et nos Paysages Ruraux Fréjevillois

Plantation de haies :

Nous avons commencé à planter des haies sur Fréjeville il y a une dizaine d'années, nous étions des pionniers, nous avons été persévérants ... et aujourd'hui nous sommes très satisfaits de voir que les agriculteurs de Fréjeville se remettent à planter des haies, aidés par des subventions type « plan de relance » de l'État

Entretien des haies :

Les haies s'entretiennent à coup de lamier et non à l'épaveuse afin d'éviter de déchiqueter les arbustes !! L'épaveuse est faite pour l'entretien des bordures et des fossés et des zones dangereuses.

Intérêt des haies :

Elles absorbent du carbone et participent activement à la lutte contre le changement climatique. Elles ont un effet coupe vent. Elles procurent refuge et nourriture aux oiseaux et aux insectes : nos abeilles en particulier. Les haies font partie des aménagements les plus propices à la biodiversité sur une exploitation agricole.

L'électronique au service de l'environnement :

Après le projet de ruche connectée: suivi de l'évolution des abeilles au sein d'une ruche, nous avons continué cette année 2022 sur la réalisation d'une station météo d'observations (financement par l'État). Nous avons déposé un dossier dans le cadre du Budget Participatif du Tarn : mesure du stress hydrique des plantes avec comme application « l'arrosage raisonné d'une parcelle de courges mestrets et de décoration » pour l'année 2023. Nous pensons aussi à finaliser la serre connectée, les nichoirs/mangeoires de mésanges ... Ces projets sont réalisés en collaboration avec l'ADN-C (FabLab) de Fréjeville. Toutes ces informations sont consultables sur Internet : taper « ruche connectée Fréjeville » Contact de l'association au 06 70 58 68 27.

Marc SABARTHES, président de l'association.



Association « Protégeons l'environnement et les paysages ruraux Fréjevillois »
1 rue de la mairie 81570 Fréjeville

Contact : M. Marc SABARTHES – 05.63.70.52.61 | frejo.biodiversite@gmail.com

Plus de détails sur : <https://frejobiodiversite.wixsite.com/website-2>

Le mot des associations

■ Souvenir, reconnaissance et liberté

Bonjour à toutes et tous.

Comme chaque année nous vous présentons le bilan de nos activités qui ont été nombreuses. Tout d'abord, je tiens à remercier toutes celles et ceux qui nous soutiennent en participant aux cérémonies que nous réalisons à Fréjeville. Merci à Mr Patrick DUBOIS qui nous soutient depuis de nombreuses années en nous faisant un don conséquent. Lors de notre dernière assemblée générale, nous avons évoqué le projet d'une journée au mémorial de Montredon-Labessonnié. Le projet tient toujours ...

2022 a été riche en cérémonies diverses. Notre association a été présente lors de 29 manifestations et cérémonies dans le département du Tarn et au-delà. Je ne les citerai pas toutes mais je présenterai les photos lors de notre prochaine AG.

Pour Fréjeville, nous avons organisé cette année avec l'aide de la FNACA et de l'ONACVG un week end de mémoire en hommage aux combattants d'Afrique du nord. Ce week-end était organisé les 26 et 27 mars 2022.

(Rappelons que nous célébrons le 19 mars le 60^{ème} anniversaire du « cessez le feu » des combats en Algérie).

Lors de ces journées nous avons mis en place une exposition à la salle polyvalente de notre village témoignant de cette guerre qui n'en a eu le nom qu'en 1990. De nombreux visiteurs ont apprécié cette exposition au travers de photos, matériel et témoignages d'anciens d'Algérie.

Nos amis « les Diables Bruns » ont monté un bivouac fidèle à ceux de cette période.

Mr Terlier nous a fait l'honneur de nous rendre visite.

Voici quelques dates de cérémonies auxquelles notre association a participé en 2022 :

- 19 mars : Castres, Montredon-Labessonnié.
- 27 mars : Fréjeville
- 8 mai : Castres
- 15 mai : Fréjeville
- 14 juillet : Castres
- 25 septembre : Montredon-Labessonnié (hommage aux harkis)
- 22 octobre 2022 : Paris, Arc de Triomphe :

« Hommage aux combattants H'mong «morts pour la France » et au peuple H'MONG » (habitants du Laos durant l'Indochine Française). Nous avons participé à cette magnifique cérémonie sous l'arc de triomphe, la flamme du soldat inconnu a été ravivé lors de cet hommage en présence de nombreux participants .

- 13 novembre : Fréjeville .

Nous avons aussi durant cette année participé ou animé les obsèques de plusieurs de nos anciens...

Nous espérons vous savoir tous et toutes en bonne santé pour cette nouvelle année 2023.

Je vous donne rendez vous à l'AG en 2023.

La présidente : Danièle POURCEL



Association « Souvenir,
reconnaissance et liberté »
1 rue de la mairie 81570 Fréjeville
Contact : Mme Danièle POURCEL

Le mot des associations

■ Association de Développement Numérique de Cocagne

Définition d'un FabLab :

Petits ateliers réunissant des collaborateurs dont l'objectif est de montrer que la production d'objets complexes, dans tous types de secteurs (industrie, agriculture, etc.), est en fait à la portée de tous, localement, de manière collaborative, et avec un souci de viabilité économique.

Ce FabLab est installé dans une construction modulaire (type Algéco) à proximité immédiate de la salle Fabre de Fréjeville.

Notre équipement :

Imprimante 3D, Fraiseuse numérique, Modules électroniques, Modules Arduino

Nouveaux équipements à venir sur 2023 : Découpe/graveur laser, machine à flocage

Initiation à l'informatique :

Elle se déroule dans la salle Fabre. Ouverte à tous, de tous niveaux. Elle a pour but d'apporter les connaissances de base sur l'utilisation d'ordinateurs et les connexions à différents sites internet (désormais incontournables : relations avec l'administration, rendez-vous médicaux, ...).

Les formations se déroulent tous les mardis, à partir de 18h30 (sauf pendant les vacances scolaires), dans le respect des règles de sécurité liées à la Covid.

Pour toute inscription : 06 65 19 97 39 ou adnc.fablab@gmail.com

Nos actions sur 2022 :

- Cours d'initiation à l'informatique
- Organisation de la Fête de la Science les 07 et 08 octobre 2022 à Cuq Les Vielmur. Cette Fête de la Science organisée au niveau national, avec la présentation et la démonstration des outils numériques du FabLab.

Nos projets pour 2023 :

- Poursuivre la formation informatique
- Démarche auprès de l'école de Fréjeville sur différents projets, découpe de règles, boîtes à mésanges, flocage sur textile, ...
- Projet de permaculture sur jardinière avec une serre connectée (prototype)
- Participation à la fête de la science, automne 2023
- Tenue d'une permanence dans notre construction modulaire tous les jeudis de 17h00 à 18h30 (hors période vacances scolaires).
- Préparation d'une station météo sur le Pioch

Si vous souhaitez venir partager vos connaissances ou tout simplement vous initier au numérique, et quelles que soient vos compétences, vous serez les bienvenus.

Jean-Louis Laroque : Président, Jean-Michel Vazzoler : Président d'honneur, Marc Sabarths : Trésorier, animateur électronique, Arnaud Villeneuve : Trésorier adjoint, Animateur CAO, impression 3D, Pierre Montenegro : Secrétaire, animateur informatique, Robert Soccol : Secrétaire adjoint

Association de Développement
Numérique de Cocagne ADN-C
En Auriol – 81570 Fréjeville
Contact : M. Jean-Louis LAROQUE
06 03 96 57 54



Le mot des associations

■ Société de chasse de Fréjeville

La société de chasse est une association dont l'objectif premier est de réguler les espèces sauvages et de limiter les dégâts sur les parcelles agricoles.

Les sangliers en particulier qui sont en surpopulation sur la commune ont été prélevés. Depuis septembre, 3 ont été prélevés d'un poids d'environ 85 kg.

En effet, cela permettra d'éviter les accidents de la circulation comme sur le début de l'année où 4 véhicules ont été impactés.

La sécurité de la chasse est un élément essentiel. Les consignes de sécurité pour la pratique de la chasse au petit gibier et pour la chasse en battue sont un axe primordial, les consignes de sécurité sont évoquées lors des réunions et lors des briefings avant chaque départ en battue.

Le nombre de chasseurs adhérents à la société de chasse de Fréjeville pour la saison 2022/2023 est de 42.

Nous accueillons avec plaisir de nouveaux chasseurs dont une chasseresse Céline et Eric.

Le repas aura lieu le dimanche 26 mars 2023 à la salle Fabre.

Nous remercions la mairie de Fréjeville, la famille Dubois et la Fédération des chasseurs pour leur aide morale et financière.

L'association de la société de chasse vous souhaite une bonne année.

Le président,
Claude MOLINIER

Société de chasse de Fréjeville
1 rue de la mairie 81570 Fréjeville
Contact : M. Claude MOLINIER
05.63.74.36.63

■ Association APE du RPI les Farguettes/Carbes/Fréjeville

L'Association des Parents d'Élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal des Farguettes Carbes Fréjeville (APE du RPI des FCF) vous souhaite une bonne année 2023.

Nous sommes une équipe de papas et de mamans impliqués dans la scolarité de nos enfants pour la rendre plus vivante et enrichissante.

Nous collaborons avec des enseignants motivés, pour collecter des fonds et leur donner ainsi les moyens de mettre en place des projets, des sorties acheter du matériel éducatif et sportif.

Pour cela nous organisons différents événements au cours de l'année scolaire.

Vous pouvez retrouver notre équipe et nos enfants lors du Vide Ta Chambre (première édition en 2022 !), le spectacle de Noël et son marché, le loto et le spectacle de fin d'année....

Notre association souhaite transmettre les valeurs du bénévolat aux enfants et c'est pour cela que nous les impliquons le plus souvent possible.

Nous voulons aussi inclure un maximum de parents en fonction de leur possibilités et en tenant compte des contraintes de chacun.

Nous pouvons TOUS participer chacun à notre échelle et avec nos moyens.

POUR ETRE DANS LE SOUVENIR DE VOS ENFANTS
DEMAIN, VOUS DEVEZ ÊTRE DANS LEUR VIE
AUJOURD'HUI.
Barbara Johnson
La présidente,
Marie Fatima AUSSENAC

Association des Parents d'Elèves du R.P.I.
Les Farguettes – Carbes - Fréjeville
1 rue de la Mairie – 81570 Fréjeville
Contact : Mme Marie-Fatima AUSSENAC
06 81 87 62 01

Le mot des associations

■ Comité des fêtes de Fréjeville

Les membres du Comité des Fêtes de FREJEVILLE vous souhaitent une belle et heureuse Année 2023, à vous et tous vos proches, dans la joie, la santé et la convivialité !

Pour cette année 2022 qui vient de s'écouler, vous avez participé en nombre à la traditionnelle Fête du village et nous vous en remercions.



Fête qui a été une réussite grâce au temps favorable qui nous a permis de vous proposer de nombreuses activités, auxquelles vous avez répondu présents.

Également en cette fin d'année, nous vous avons convié à un repas dansant, qui lui aussi a conforté nos espérances.

En espérant vous retrouver en 2023 toujours aussi nombreux voir encore plus !!!

N'hésitez à inviter vos proches, familles et amis aux différentes manifestations que nous vous proposerons.

Le programme 2023, sera comme les années auparavant, très dynamique.

Vous pouvez dorénavant retenir ces dates :

- Moules- frites..... le 11 mars 2023
- Fête annuelle du village..... le 02-03-04 Juin 2023

A cette occasion nous passerons le weekend 26-27-28 mai (à partir du vendredi soir) chez chaque villageois vendre le gâteau de la fête, nous espérons recevoir comme chaque année un accueil chaleureux de votre part !

- Repas d'hiver Date à définir

Un petit mot de fin pour vous remercier à tous de répondre si nombreux à chaque manifestation.

N'hésitez pas à venir agrandir notre équipe de bénévoles si vous souhaitez voir pérenniser le dynamisme de votre village !!

Bonne Année Festive.

La présidente : Mme SIGUIER-MONCAYO Pauline

Le Co-président : Mr BATUT Christophe



Comité des Fêtes de Fréjeville
1 rue de la mairie 81570 Fréjeville
**Contacts : Mme Pauline SIGUIER MONCAYO,
M. Christophe BATUT**
06 16 79 31 64

Ils nous entourent



2 L Diagnostic Immobilier

3b rue du centre
81570 Fréjeville

+33 6 73 46 69 21

Diagnosics immobiliers avant ventes et locations (électricité, gaz, termites, amiante, DPE, mesurages)



Arterris (S.C.A.)

Agriculture / Viticulture / Elevage

Condomines
81570 Fréjeville

+33 5 63 70 83 51

Distributeur professionnel agricole et collecte de céréales



Biscuits d'Antan

Restauration / Gastronomie

7 La grèze
81570 Fréjeville

+33 6 71 45 73 48

Fabrication de biscuits



Constructions H2O Bois

Fabrication / Manufacture / Commerce de gros

Z.A. Condomines
81570 Fréjeville

+33 5 63 61 11 72

Conception et fabrication de maisons en ossature bois



Côté Champ

Restauration / Gastronomie

2, La Ferme La Nogarède
81570 Fréjeville

+33 5 63 75 29 59

Restaurant (Spécialités régionales, produits fermiers,...)

Marty Cyril

Cyril Marty (S.A.R.L.)

Agriculture / Viticulture / Elevage

2 La grèze
81570 Fréjeville

+33 6 08 89 94 22

Transport, travaux agricoles et débroussaillages



Daniel Moquet (Entreprise Bonnafous)

Commerce de détail / Grande distribution

Rue de Condomines
81570 Fréjeville

+33 5 63 70 36 43

Spécialiste en aménagement de cour, d'allée de jardin, de terrasse en enrobé, béton désactivé, graviers.



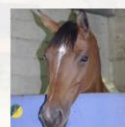
Ducros et Soulet (ETS) (S.A.R.L.)

Industrie / Matériaux

6 rue de Condomines
81570 Fréjeville

+33 5 63 59 49 76

Frigoriste industriel, spécialiste dans les domaines du froid industriel, de la grande cuisine, de la climatisation et des pompes à chaleur.



Écurie de la Métairie Basse

Animaux

La métairie basse
81570 Fréjeville

+33 5 63 70 53 31

Garde de chevaux. Activités de l'écurie : Pension Boxe / Pré, Pension Travail, Cours avec Instructeur



La Ferme d'Emmaël

Agriculture / Viticulture / Elevage

2 Le Pujol
81570 Fréjeville

+33 6 03 03 71 65

Volailles et œufs plein air. Livraison à domicile



Lapeyre Jacques Auto Moto École

Enseignement / Education / Enfance

3 Route Napoléon
81570 Fréjeville

+33 5 63 35 86 96

Auto Moto École



Manu Silva (E.I.R.L.)

Artisanat / Métiers d'art / Antiquités

La métairie basse
81570 Fréjeville

+33 7 88 75 89 66

Travaux de pavage en granit



OST Échappement (ex-Orbisound Technology)

Mécanique / Maintenance

5 rue de la mairie
81570 Fréjeville

+33 5 63 50 31 94

Fabrication d'échappements, rénovation de catalyseurs, réparation de flexibles d'échappement



OST Motorcycles (ex-Tendance Roadster Sud)

Mécanique / Maintenance

5 rue de la mairie
81570 Fréjeville

+33 5 63 50 31 94

Concession motos de marques Royal Enfield, Mash et Solex, motos modernes au look rétro



Raucoules & Fils (S.A.R.L.) - Scania Service

Mécanique / Maintenance

10 impasse L'Issartade
81570 Fréjeville

+33 5 63 74 33 06

Garage et mécanique Poids Lourds



Tarn Sud Transports (S.A.R.L.)

Transport / Logistique

Z.A. Condomines
81570 Fréjeville

+33 5 63 70 78 67

Logistique



Valérie Mourgue

Santé / Action sociale

5 rue du centre
81570 Fréjeville

+33 7 49 06 33 06

Naturopathe



Viguié Gabriel

Alimentation / Commerces de bouche

2 route du Pujol
81570 Fréjeville

+33 6 85 61 21 29

Vente de miel



Wonderful dog

Animaux

10 place René Cassin
81570 Fréjeville

+33 6 13 05 14 40

Éducateur canin

Si votre entreprise n'apparaît pas sur le site de la commune, nous vous invitons à nous communiquer les informations nécessaires à l'adresse « mairie@frejeville.fr »

BONNE ANNEE

Mairie de Fréjeville



M. José NUNES

*et tous les membres du Conseil Municipal
vous présentent leurs meilleurs vœux
pour cette nouvelle année*

Rédaction du journal, photos et mise en page :

Mme Laura GANSEMAN - M. Pierre MONTENEGRO - M. Christophe MAURIÈS

Nous remercions l'aimable collaboration des associations et des différents organismes
pour la rédaction de leurs articles et photos.

Édition : *Mairie de Fréjeville - 81570 FRÉJEVILLE*

Directeur de la publication : *M. José NUNES*

Impression : *Imprimerie Couleurs d'Autan 81100 CASTRES*

Tirage : *330 exemplaires*



reseaudescommunes.fr